

Montréal, le 4 décembre 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de Transport pour l'année 2016  
Dossier de la Régie : R-3934-2015

---

Chères consoeurs, chers confrères,

Le Transporteur a déposé, ce jour, en suivi de la décision D-2015-189 rendue dans le dossier R-3927-2015 relativement aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux US GAAP, les mises à jour requises au dossier mentionné en objet.

Les intervenants au dossier ayant des commentaires à formuler à la suite de ce dépôt pourront les transmettre à la Régie **au plus tard le 12h, le 11 décembre 2015**. Le Transporteur pourra répliquer à ces commentaires **au plus tard à 12h le 18 décembre 2015**.

Veillez agréer, chères consoeurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml